



## Lettre d'information n°63 - Janvier 2012

# Groupama

SUPPORTS  
& SERVICES

## Le Télétravail, encore un peu de patience



### Edito

### Courage !!

La situation économique et sociale que nous avons connue en 2012, va probablement perdurer en 2013.

Le Groupe n'est pas encore totalement sorti du tunnel dans lequel nos dirigeants nous ont mené.

Certes, la solvabilité a été ramenée à un niveau plus acceptable 107%.

Mais à quel prix !!!

Pour rappel, l'objectif de la Direction du Groupe est de 140%.

Le rôle des Organisations syndicales est primordial, et la CFE-CGC sera toujours présente à vos côtés.

La CFE-CGC souhaite à chacun d'entre vous et aux membres de votre famille une bonne Année 2013.

### Les réunions du Groupe de Travail ont commencé depuis le 5 Septembre 2012.

La CFE-CGC n'avait pas encore pleinement abordé ce sujet dans sa lettre d'information, car les discussions avec la Direction étaient en cours. Une organisation syndicale a souhaité, et c'est son droit, communiquer sur ce point sans qu'aucune solution soit totalement adoptée, via notamment un accord entre les organisations syndicales et la Direction de G2S.

La CFE-CGC a toujours été favorable à la mise en place du télétravail, sur la base du volontariat, encadré par un accord d'entreprise permettant d'obtenir les garanties indispensables aux futurs télétravailleurs.

Lors de la mise en place du CHSCT, la CFE-CGC a demandé, avec l'appui de la CGT, la création d'un Groupe de Travail permettant d'avancer sur ce nouveau dispositif.

Ce Groupe de Travail est composé :

- 2 personnes de la Direction
- 2 personnes par Organisation Syndicale
- 1 représentant du CHSCT
- 1 Coordinateur du Groupe de Travail (CFE-CGC)

Actuellement, nous pouvons seulement vous indiquer les pistes sur lesquelles nous nous orientons. Lors des premières réunions nous avons analysé avec la Direction, tous les métiers de G2S susceptibles d'être éligibles au télétravail. Sur ce point, les travaux ne sont pas totalement terminés car nous nous posons encore la question de l'éligibilité sur 4 emplois types.

Les critères pour se porter candidat pourraient être :

- 1 an de présence au sein de l'entreprise
- 6 mois d'ancienneté sur le poste
- CDI
- maîtriser son poste, autonomie
- forfait jour ou décompte horaire
- Pour les temps partiels supérieur à 80%
- 1er critère le tableau des emplois types, puis l'accord tri partite responsable, RH et salarié

Une phase de test, appelée Pilote, devrait voir le jour au 1<sup>er</sup> semestre 2013, en faisant appel à candidature via notamment les réunions de Service réalisées dans toutes les Directions de G2S. Sur une base de 50 personnes pendant un maximum de 6 mois, les télétravailleurs testeront ce dispositif.

Nous avons encore quelques points à discuter ; encore un peu de patience !!!

## Les Activités Sociales et Culturelles du CE

Lors du CE du 20 décembre 2012 la CFE-CGC a voté une augmentation du montant de la subvention voyage (ou chèques vacances) pour chaque salarié de G2S. Ce montant passe ainsi de **700€ à 900€** au 1er janvier 2013.

Afin de pérenniser ce niveau de subvention, la CFE-CGC a également voté pour que, dès 2014, le C.E. ne soit plus organisateur de séjours (cette mesure ne concernera pas les week-ends).

Cette décision devrait aussi permettre d'augmenter le montant des subventions voyages ou chèques vacances dans les années à venir.

Pour la CFE-CGC il s'agissait notamment de résoudre un problème d'équité et de répartition des subventions du CE. En effet une part significative du budget C.E était allouée à ces voyages alors que la majorité des salariés n'en bénéficiait pas.

D'autre part il semble évident que depuis une dizaine d'années Internet a révolutionné et largement démocratisé l'accès aux voyages grâce aux agences en ligne. Ces dernières proposent une offre pléthorique en terme de destinations, de services, de dates et ceci à des prix de base pouvant être inférieurs à ceux du CE.

## Négociation à la GED

Sur la base du volontariat, la Direction souhaite muter un certain nombre de salariés des Archives du site Morangis vers la GED. **La CFE-CGC** ne s'oppose pas à ces mutations mais toutefois s'interroge sur l'aspect social de ce dossier à savoir :

- Perte de 5 jours de repos compensateur attribués aux locaux aveugles,
- Les horaires fixes privent les salariés d'Horaires Variables,
- L'Organisation du travail incite à ne pas poser d'ARTT les Lundis et Vendredis,
- Selon les accords de transition G.L.A; comment faire perdurer les options des salariés (Option 1, 2 ou 3)
- Astreinte du samedi

Demain, d'autres collaborateurs peuvent se retrouver dans cette configuration! En effet, la GED, en plein essor, est constituée aujourd'hui de 5 C.D. I. et de C.D.D. qui ne seront pas embauchés. L'ambition de la Direction est d'atteindre dans un proche avenir un effectif de 45 salariés C.D.I.

**La CFE-CGC** regrette le manque de visibilité qui ne permet pas aux salariés éventuellement intéressés de se projeter dans cette nouvelle vie professionnelle. **La CFE-CGC** ne peut accepter que des salariés perdent des avantages lors de mutations demandées par la Direction.

La CFE-CGC a interpellé la Direction et la D.R.H. dans le but d'ouvrir des négociations afin d'aboutir à la rédaction d'un accord de cadrage.

## Vos représentants CFE CGC, une équipe active à votre service

COUSIN Christophe (La Défense) 01.70.94.09.62  
 GANOUX Catherine (Ecully) 04.72.86.17.52  
 GUIGNON Daniel (La Défense) 01.70.94.42.61  
 LALOY Bruno (Lille) 03.20.63.37.43  
 MISSE Pierre (La Défense) 01.70.94.30.91  
 ROYER Philippe (Castelnau) 04.99.58.65.30  
 ULLOA-GIL Floréal (La Défense) 01.70.94.06.43  
 DUCHOSSOY Frédéric (Morangis)

ROGER Fabienne (Paris) 01.44.56.72.39  
 ROBIN Hervé (La Défense) 01.70.94.37.06  
 ROBERT Emmanuel (La Défense) 01.70.94.08.72  
 CHATAIGNER Ludovic (La Défense) 01.70.94.82.32  
 MAREST Didier (Noisy Le Grand) 01.49.31.32.05  
 DEMANY Guy (Ecully) 04.72.86.17.29  
 BASTIEN Guillaume (La Défense) 01.70.94.48.14  
 DESTAIS Dominique (Castelnau) 04.99.58.65.40  
 CHATENET Françoise (La Défense) 01.70.94.28.39

Faites comme de nombreux salariés de G2S, contactez votre Délégué Syndical, il saura vous aider et vous conseiller.